

Cours des visiteurs de cultures 2026

Table des matières

	Page
Aide-mémoire pour les visites des cultures de pommes de terre 2026	1
Liste de sensibilité des variétés de pommes de terre aux virus 2026	9
Normes de certification des plants de pommes de terre	10
Formulaire de visite de culture (extrait de CertiPro)	12
Visite de culture – Procédure du dénombrement de plantes	13
Demande de diagnostic pour les maladies de qualité des cultures de plants de pommes de terre	14
Echantillonnage dans les cultures : Jambe noire et viroses	16
Liste des organismes de quarantaine (OQ) à contrôler dans la parcelle	17
Formulaire d'annonce pour les échantillons avec suspicion d'organisme de quarantaine (OQ) provenant de parcelles de plants de pommes de terre	21
Liste des organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) soumis à une tolérance zéro à contrôler dans la parcelle	22
Formulaire d'annonce pour les échantillons avec suspicion d' ORNQ soumis à une tolérance zéro provenant de parcelles de plants de pommes de terre	25
La carte de défanage (extrait de CertiPro)	26
Barème pour le contrôle du défanage pour le plant de pommes de terre	27
Schéma d'échantillonnage de tubercules dans les cultures	28
Contacts pour la saison 2026	29

Aide-mémoire pour les visites de cultures de pommes de terre 2026

Une révision approfondie du document a été faite en 2022, conformément aux ordonnances sur la santé des végétaux (OSaVé, OSaVé-DEFR-DETEC et OMP-OFAG) et à l'ordonnance du DEFR sur le matériel de multiplication des grandes cultures et cultures fourragères (RS 916.151).

Le cours a été réactualisé en 2026, notamment pour les organismes de quarantaine et réglementés non de quarantaine.

1. Liste suisse des variétés

Cette année, les variétés **Francis**, **Amora**, **Favola** et **Odysseus** ont été ajoutées à la liste principale. **Twister**, **Otolia**, **Aubaine** et **Fineline** passent de la liste secondaire à la liste principale. La variété **Verdi** a été radiée de la liste principale .

Francis (Interseed, Allemagne) et **Amora** (Schaap Holland, Pays-Bas) sont deux variétés frites précoces de type culinaire C-B, adaptées à la livraison en sortie de champ pour l'industrie de transformation. Ces deux variétés présentent un bon potentiel de rendement.

Favola (Europlant, Allemagne) et **Odysseus** (Solana, Allemagne) sont des variétés chips, toutes deux de forme ronde et à chair jaune et pour lesquelles une conservation à froid est possible. **Favola** est une variété mi-précoce à mi-tardive. **Odysseus** est une variété mi-tardive et est faiblement à moyennement sensible au mildiou.

Twister (Agrico, Pays-Bas) et **Otolia** (Europlant, Allemagne) sont deux variétés de consommation de type culinaire B à chair farineuse. **Otolia** est une variété mi-précoce, de forme oblongue et à chair jaune clair. **Twister** est une variété mi-tardive, de forme ronde et à chair jaune clair. Ces deux variétés se distinguent par leur faible sensibilité au mildiou.

Aubaine et **Fineline** sont des variétés de consommation à chair ferme (Grocep/Sementis, France).

Francis est peu sensible au PVY. **Aubaine**, **Favola** et **Odysseus** sont très sensibles au PVY. **Amora**, **Twister** et **Fineline** sont moyennement sensibles au PVY.

Odysseus est décrite comme moyennement sensible au PLRV.

Otolia, **Amora** et **Twister** sont décrites comme peu sensibles au PLRV.

2. Situation de départ

En 2025, 82% des lots ont été admis comme matériel de multiplication (dont 57% étaient exempts de virus), 19% des lots ont été déclassés en classe A et 34 ha ont été refusés (17 lots, soit 2%).

La 31 lots importés sont exempts de virus 52%, 13 lots ont des taux de viroses de 0.4%, 7 lots ont des taux de viroses de 0.8% et 8 lots ont des taux de viroses compris entre 1.2 et 1.9%.

Ce printemps, les premières plantations ont débuté mi-mars, début avril dans de bonnes conditions. La majorité des parcelles ont été plantées entre le 1^{er} et le 20 avril (80%).

Le 30 avril 2026, les vols de pucerons *Brachycaudus helichrysi* (indicateur du risque d'infection par le PVY) se situent à 248% de la moyenne 2005-2024. **Les vols sont plus précoces qu'en 2025** mais plus tardifs qu'en 2020, la pression est plus faible qu'en 2020(33%). Les plantations lèvent et sont particulièrement sensibles aux infections virales.

Recommandation :

Les traitements à l'huile doivent être effectués sur les variétés des groupe 1 et 2 sensibles au PVY dès que 30% des plantes ont levé et que les conditions météorologiques le permettent.

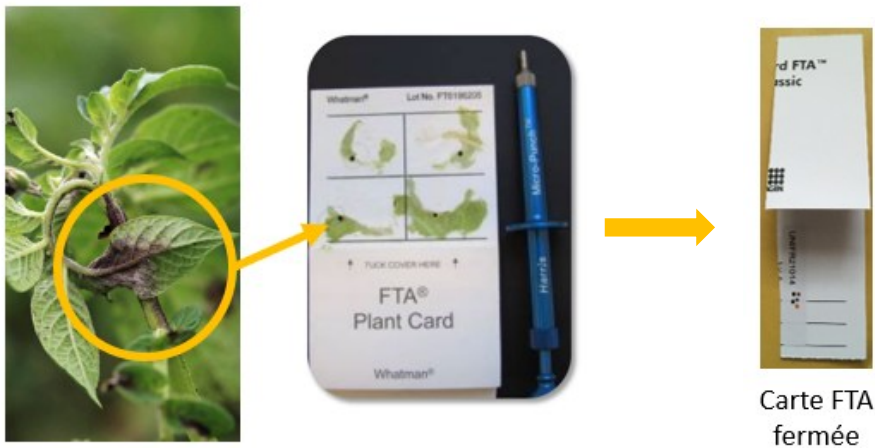
Un traitement fractionné deux fois par semaine est recommandé.

Le bulletin des pucerons vecteurs de virus, actualisé de façon hebdomadaire, est disponible sur www.agrometeo.ch.

Des informations concernant la situation actuelle par rapport au mildiou dans votre région, sont disponibles sur www.phytopre.ch. Nous vous remercions de signaler dès que possible les premiers foyers à Tomke Musa (tomke.musa@agroscope.admin.ch; 058 468 72 39).

Dans le cadre du monitoring du mildiou en Europe, des cartes FTA sont distribuées par l'Université de Fribourg afin de collecter des échantillons pour identifier les souches de *Phytophthora infestans* (www.euroblight.net). Si vous observez des plantes avec des lésions de mildiou :

- prélevez une feuille
- posez-là dans la carte FTA
- refermez la carte et imprégnez la lésion sur la carte en appliquant de la pression avec un objet fin mais pas coupant (extrémité crayon, marqueur, ...)
- envoyez-là à l'adresse ci-dessous.



Contact pour la collecte d'échantillons pour le monitoring du mildiou :

Agroscope

Mout De Vrieze

Route de Duillier 60

1260 Nyon

Tél. : 058 463 80 52

e-mail : mout.devrieze@agroscope.admin.ch

3. Visites de cultures

Les formulaires de visites de cultures ont été mis à jour en 2023 (p.12).

Ils sont imprimés par les EM avec le logiciel « CertiPro ».

Effectuez la première visite aussi tôt que possible. Nous vous rappelons les points suivants :

- a) Ne visiter que les parcelles inscrites sur les rapports. S'il y a un problème, informez **votre EM**, puis **corrigez directement sur les feuilles de visite**, la validation des corrections dans CertiPro sera faite à la fin des visites par les EM.
- b) Les notations sont données pour l'**état général** avec une note de 1 à 9 : **1** = excellent, **9** = très mauvais. **La culture est refusée à partir de la note 7.**

Distance d'isolement : **1** = en ordre

3-5 = distance d'isolement respectée, environnement défavorable

7-9 = Distances d'isolement non respectées, environnement défavorable

Notez les repousses de pommes de terre dans une parcelles voisine.

La **notation des symptômes** est faite en **comptant le nombre de plantes par are** (densité supposée de 500 plantes / are). Pour le calcul du dénombrement des plantes malades, suivez la procédure « **Dénombrement des plantes** » qui se trouve à la **page 13**. Il est primordial d'être le plus précis possible.

Contrôler et noter dans « **remarques** » la présence de repousses des cultures des années précédentes dans les parcelles voisines.

Depuis 2022, les rubriques « **Orga. quarantaine OQ** » et « **Org.regl.non-OQ ORNQ** » ont été rajoutées pour la deuxième visite de culture. Cela permet de signaler la présence (note de 9) ou l'absence (note de 1) **d'organismes de quarantaine (OQ)** ou **d'organismes règlementés non de quarantaine (ORNQ) soumis à une tolérance 0**, comme décrit au point 5.

- c) À la fin de la première visite, analysez les notations et classez la culture dans la classe correspondante aux normes fixées selon l'ordonnance (voir annexe). Au mieux, la culture peut être inscrite dans **la classe indiquée sur le formulaire de visite sous la rubrique « catégorie et classe produite »**.

À la fin de la deuxième visite, les lots déclassés en raison d'un critère insuffisant lors de la première visite, ne peuvent être inscrits dans une classe supérieure.

- d) **Distribution des formulaires de visites de cultures**

La distribution des formulaires est effectuée selon les directives de votre établissement multiplicateur. Le service de certification d'Agroscope a le droit de regard sur les originaux auprès de l'EM.

4. Demande de diagnostic pour les maladies de qualité (viroses, jambe noire, mildiou, champignons)

Pour des diagnostics concernant les viroses, la jambe noire et le mildiou, utilisez le document ci-joint « **demande de diagnostic** » (p. 14-15, également disponible sur www.agrometeo.ch).

Ce document doit être entièrement rempli et envoyé avec l'échantillon à tester à Agroscope Changins, en indiquant le laboratoire compétent (bactériologie, virologie, mycologie), comme indiqué sur le formulaire.

Nous sommes particulièrement intéressés par la réception d'échantillons présentant des symptômes de jambe noire, afin d'avoir un suivi des souches.

Comme indiqué p. 15, faites parvenir **une photo de la plante** (dans la parcelle et/ou fraîchement arrachée) par voie électronique au **laboratoire dédié** et à l'équipe de la certification pflanzkartoffelnzertifizierung@agroscope.admin.ch.

5. Organismes de quarantaine OQ et organismes réglementés non de quarantaine ORNQ soumis à une tolérance 0

Nous vous rappelons que les contrôles effectués lors des visites de cultures servent également à contrôler les organismes de quarantaine et les organismes réglementés non de quarantaine, notamment ceux pour lesquels une tolérance zéro s'applique.

Des mesures préventives sont également mises en place.

Tous les lots de multiplication importés cet hiver ont été testés et sont exempts de *Ralstonia solanacearum* et *Clavibacter sepedonicus*.

5.1. Définitions de l'Ordonnance sur la Santé des Végétaux (OSaVé 916.201) :

Les **organismes de quarantaine (OQ)** sont des agents pathogènes et des organismes nuisibles particulièrement dangereux qui ne sont pas présents en Suisse ou uniquement au plan local, contre lesquels il existe des mesures réalisables et efficaces qui permettent d'en empêcher l'introduction et la dissémination et de réduire les dommages qu'ils causent.

Les organismes de quarantaine à surveiller pour les plants de pomme de terre sont listés p. 17-20.

Les **organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)** sont des agents pathogènes et des organismes nuisibles particulièrement dangereux pour les végétaux qui sont déjà répandus. En raison de leur dissémination, il n'est pas obligatoire de les annoncer ni de les combattre. **Cependant, afin de prévenir des dommages économiques pour les producteurs, certains plants et semences ne peuvent être commercialisés qu'à condition d'être exempts d'ORNQ** (ou si la contamination se situe en dessous d'un certain seuil).

Les ORNQ pour lesquels une tolérance zéro s'applique pour les plants de pomme de terre sont listés p. 22-24.

En Suisse, les ORNQ sont réglés dans l'annexe 3 de l'ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé-DEFR-DETEC, RS 916.201). L'annexe 4 de cette même ordonnance expose les mesures de gestion des risques qui sont à prendre contre les organismes nuisibles dans le cadre de la production de plants et de semences.

5.2. Marche à suivre lors du contrôle

Ainsi, lors des visites, nous vous demandons de **rester attentif à tout symptôme inhabituel**.

Effectuez ces contrôles en consultant les fiches intitulées :

- « **Liste des organismes de quarantaine (OQ) à contrôler au dans la parcelle** » **p. 17-20**
➔ Formulaire à compléter **p.21**
- « **Liste des organismes règlementés non de quarantaine (ORNQ) soumis à une tolérance 0 à contrôler dans la parcelle** » **p. 22-24**
➔ Formulaire à compléter **p.25**

S'il n'y a pas de plante présentant des symptômes, indiquez la **note 1** lors de la deuxième **visite de culture** dans les rubriques « **Orga. quarantaine OQ** » et « **Org.regl.non-OQ ORNQ** » du formulaire de visite de culture.

Si une ou plusieurs plantes présentent des symptômes sont observées lors de la deuxième visite de culture, indiquez la **note 9** dans les rubriques « **Orga. quarantaine OQ** » et « **Org.regl.non-OQ ORNQ** » du formulaire de visite de culture.

Lors de la visite de culture, notez **dans la rubrique « Remarques » qu'un diagnostic pour les organismes de quarantaine (OQ) ou ORNQ tolérance zéro est en cours**, datez et signez la feuille de visite.

5.3. Mesures d'hygiène

Lors de tout contact / toute manipulation de plantes potentiellement contaminées par des organismes de quarantaine ou ORNQ à tolérance zéro, il est important de suivre des mesures d'hygiène :

- Désinfection des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique
- Désinfection des outils à l'aide d'alcool à 70°
- Eviter tout transport de terre en dehors de la parcelle / de la zone contaminée de la parcelle (enlever toute terre adhérente des chaussures et outils, désinfection avec de l'alcool à 70°)

5.4. Procédure d'échantillonnage

Pour l'échantillonnage, arrachez entièrement une ou plusieurs plantes suspectes. **Emballez l'échantillon dans du papier journal, un sachet plastique, le refermer et l'insérer dans un deuxième sachet plastique.**

Joindre le formulaire d'annonce rempli (p. 21 pour les OQ, p. 25 pour les ORNQ tolérance 0, également disponible sur www.agrometeo.ch) au laboratoire compétent pour un diagnostic. Le double emballage est une mesure de sécurité obligatoire.

Emballez l'échantillon dans un carton rigide

Le visiteur garde une photo du formulaire rempli pour lui et informe son établissement multiplicateur.

Faites parvenir **une photo de la plante présentant les symptômes** (dans la parcelle et/ou fraîchement arrachée) et du formulaire par voie électronique à Denise Altenbach, Paul Dahlin, et à l'équipe de la certification pflanzkartoffelnzertifizierung@agroscope.admin.ch.

Le jour même (du lundi au jeudi), **envoyez l'échantillon au laboratoire compétent** pour un diagnostic **par courrier Express Lune** (veuillez prendre en compte les délais de dépôts).

S'il devait être impossible d'envoyer l'échantillon le jour même ou si l'échantillon est prélevé le vendredi, l'échantillon doit être conservé au frais jusqu'à l'envoi.



L'EM attendra le résultat du diagnostic avant de valider la visite de culture.

Si l'analyse est négative, l'EM corrigera la notation dans Certipro (note de 9 → note de 1).

Si une suspicion est confirmée, Agroscope informera immédiatement le Secteur Santé des plantes de l'OFAG, afin qu'il ordonne les mesures de lutte.

5.5. Adresses de contact pour les OQ et ORNQ tolérance zéro

pflanzkartoffelnzertifizierung@agroscope.admin.ch

Contact pour tous les OQ et ORNQ tolérance zéro, sauf les nématodes :

Agroscope

Denise Altenbach

Diagnostic moléculaire des organismes nuisibles réglementés des végétaux

Rte de Duillier 60

1260 Nyon

Tél. : 058 465 15 47

e-mail : denise.altenbach@agroscope.admin.ch

Contact uniquement pour les nématodes:

Agroscope

Paul Dahlin

Kompetenzzentrum Nematologie

Müller-Thurgau-Strasse 29

8820 Wädenswil

Tél. : 058 480 84 87

e-mail : paul.dahlin@agroscope.admin.ch

6. Zones de défanage liées aux parcelles

Depuis 2017, l'altitude de chaque parcelle est relevée en plus des coordonnées lors du prélèvement pour les contrôles des nématodes et est introduite dans le système informatique. La zone de défanage recommandée est fixée sur la base de ces données.

Pour rappel :

Zone 1 : ≤ 600 m d'altitude **Zone 2** : 601 à 800 m d'altitude. **Zone 3** : ≥ 800 m d'altitude

Zone 4 : ≥ 1000 m d'altitude

7. Défanage

a) Date de défanage

Les dates de défanage vous parviendront avant la deuxième visite par un communiqué d'Agroscope adressé à votre EM.

Vous communiquerez ces informations aux producteurs lors de la deuxième visite.

Depuis 2022, la date de défanage diffusée par Agroscope n'est plus obligatoire mais recommandée pour toutes les classes de certification et pour toutes les variétés.

Dans le cadre de la date recommandée, les EM informeront les producteurs qui pourront si nécessaire adapter la date de défanage et en assumeront le risque.

!!! Un défanage tardif augmente le risque d'infection et le taux de viroses du lot !!!

b) Carte de défanage (p. 26)

Attention : il est important de remplir complètement la carte de défanage car toutes les informations sont nécessaires et sont très précieuses pour nos statistiques.

Le contrôleur informe le producteur des points à compléter sur la carte avant l'envoi à l'EM : traitements à l'huile, dates et surfaces effectives brûlées, produits utilisés, motif d'une réduction de la surface de défanage sous remarques. Chaque producteur reçoit une carte de défanage pour chaque parcelle qu'il retournera à son EM dès que le travail aura été effectué.

c) Directives de défanage

Attention, l'utilisation du Reglone (Diquat) n'est plus autorisée depuis le 1^{er} juillet 2022.

Différents produits sont homologués pour le défanage des plants de pommes de terre :

- Carfentrazone-éthyle : **Spotlight Plus** (1 l/ha)
- Pyraflufen éthyle : **Firebird** (1 l/ha), **Firebird Plus** (2 l/ha), **Sunrise** (1 l/ha), **Mizuki** (2 l/ha), **Evolution** (1 l/ha), **Piramax EC** (1 l/ha), **Sorcier** (1 l/ha), **Dunovum** (2 l/ha).

Pour plus d'information, consultez l'index des produits phytosanitaires : www.psm.admin.ch.

Recommandation : Pour augmenter l'efficacité de ces produits, procédez à un broyage mécanique des fanes afin d'accélérer la dessiccation des fanes. Appliquez ensuite le produit de défanage tôt le matin et par temps ensoleillé. Effectuez deux traitements, à cinq jours d'intervalle. Faites le deuxième traitement avec Spotlight.

Pour le brûlage au gaz (thermique) : ce procédé est considéré équivalent à l'arrachage des fanes et bénéficie d'un délai supplémentaire de 4 jours.

d) Contrôle du défanage (p. 27)

Le contrôle du défanage est fait selon les directives de votre EM et selon le barème annexé. Les cartes de défanage sont retournées au visiteur pour l'inscription du résultat dans la base de données. À la fin du contrôle, les cartes sont renvoyées à l'EM. Le contrôle ne doit pas être effectué plus tôt que 2 à 3 semaines environ après la destruction des fanes.

8. Prélèvement d'échantillons de tubercules dans la parcelle (p. 28)

Le contrôle du défanage doit impérativement être validé avant de prélever les échantillons.

Si de nouvelles feuilles sont observées sur des tiges qui ne sont pas complètement mortes, le défanage doit être refait et l'échantillonnage doit être reporté.

**!!! Les parcelles dans lesquelles les fanes ne sont pas totalement détruites
sont inévitablement déclassées !!!**

Le prélèvement d'échantillons s'effectue selon le schéma de prélèvement **page 28**.

Pour que l'échantillonnage soit représentatif, **prélevez un tubercule par plante.**

NB : Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions (voir coordonnées en dernière page, au verso du formulaire).

Certification – Plants de pomme de terre
Agroscope
Cécile Thomas



Sensibilité des variétés de pommes de terre aux virus 2026

La liste des variétés produites en Suisse est divisée en 3 groupes de sensibilité aux virus

Groupe 1: variétés très sensibles

Groupe 2: variétés moyennement sensibles

Groupe 3: variétés peu sensibles



Actuellement en Suisse la majorité des infections virales sont dues au virus PVY (Mosaïque)

Groupe 1 : Très sensible	Groupe 2: Moyennement sensible	Groupe 3: Peu sensible
Amandine	Acoustic	Austin
Annabelle**	Agata	Concordia
Aubaine (nouvelle)	Agria*	Erika
Beyonce **	Ballerina	<u>Hermes</u> **
<u>Bintje</u>	Belmonda	Francis (nouvelle)
<u>Bleue St. Galler</u>	<u>Challenger</u>	Lady Christl
Celtiane	<u>Cheyenne</u>	Lucera
Charlotte	Ditta* **	<u>Marabel</u>
Colomba	Fineline (nouvelle)	Markies*
Désirée	Innovator	Queen Anne
Emanuelle**	Jazzy	Thalessa
Favola	Jelly	Venezia*
Fontane	Lady Jane	
Gwenne*	Lady Rosetta*	
Ivory Russet	Laura	
Lady Claire	Pirol	
Lutine	<u>Rissoletto</u>	
Maldives*	SH C 1010	
<u>Mulberry beauty</u>	Sunshine	
Odysseus (nouvelle)	Twinner	
Otolia	Twister (nouvelle)	
Simonetta**	Vitabella	
Sorentina*		
Sound**		
Victoria		

* variétés sensibles au PLRV

** variétés sensibles au PVY^{NTN} sur tubercule



Variétés inscrites sur la liste secondaire

Normes de certification des plants de pommes de terre								
Ordonnance du DFER sur le matériel de multiplication des grandes cultures et cultures fourragères, Annexe 3 Chapitre B du 7 décembre 1998 (état le 1er janvier 2021)								
Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux, Annexe 3 du 14 novembre 2019 (Etat le 15 avril 2022)								
A. Normes au champ	Matériel initial	Prébase		Base			Certifiée	
	PBTC	PB1-2-3	PB4	S	SE1-2	E	A	
Parcelle	Hors sol	3 ans		3 ans			3 ans	
Rotation								
Organismes de quarantaine	0	0		0			0	
Isolement :								
de culture de plants certifiés	-	100 m		6 m			-	
de culture de consommation < 10% viroses	-	300 m		50 m			20 m	
de culture de consommation > 10% viroses	-	300 m		100 m			50 m	
entre 2 variétés de la même catégorie	-	0.6 m		0.6 m			0.6 m	
plusieurs variétés sur la même parcelle	-	pas de lignes en travers						
Visites de cultures								
Etat général	minimum (note)	-	-	-	5	5	5	
Organismes de quarantaine (OQ)	Liste p. 17-20	0	0	0	0	0	0	
Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) tolérance 0	Liste p. 22-24	0	0	0	0	0	0	
Viroses reconnaissables	plantes / ha	0	0	10	10	20	30	100
	plantes / a	0	0	0.1	0.1	0.2	0.3	1
Mildiou	plantes / a	0	0	0	2	5	5	20
Jambe noire et flétrissement	plantes / a	0	0	0	0	0.1	0.5	5
Plantes étrangères	plantes / a	0	0	0	0	0.1	0.1	0.2
Plantes éliminées par l'épuration	plantes / a	-	-	-	5	5	10	15
Défanage		date recommandée par Agroscope (depuis 2022)						

Normes de certification des plants de pommes de terre

Ordonnance du DFER sur le matériel de multiplication des grandes cultures et cultures fourragères, Annexe 3 Chapitre B
du 7 décembre 1998 (état le 1er janvier 2021)

Ordonnance du DEFR et du DETEC relative à l'ordonnance sur la santé des végétaux, Annexe 3
du 14 novembre 2019 (Etat le 15 avril 2022)

B. Lot trié	Matériel initial	Prébase		Base			Certifiée
	PBTC	PB1-2-3	PB4	S	SE1-2	E	A
Calibre							
Calibre minimum	-	-		25 mm			25 mm
Tolérance hors calibre							
en-dessous en %	-	-		3 %			3 %
en-dessus en %	-	-		3 %			3 %
Organismes de quarantaine <small>(Liste p.17-20)</small>	0 %	0 %		0 %			0 %
Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) tolérance 0 <small>(Liste p.22-24)</small>	0 %	0 %		0 %			0 %
Qualité: Tolérance (en pour cent du poids)							
Défauts et maladies externes							
Terre et substance étrangère	0 %	1 %		1 %			2 %
Défaut externe	0 %	3 %		3 %			3 %
Pourriture sèche ou humide	0 %	<u>0.2 %</u>		0.5 %			<u>0.5 %</u>
				Max 0.2% pourriture humide			
Gale commune > 1/3 de la surface du tubercule	0 %	5 %		5 %			5 %
Tubercules flétris (séchage excessif ou dessèchement dû à la gale argentée)	0 %	0.5 %		1 %			1 %
Rhizoctone noir (<i>Rhizoctonia solani</i>), > 10% de la surface du tubercule	0 %	1 %		5 %			5 %
Gale poudreuse > 10% de la surface du tubercule	0 %	1 %		3 %			3 %
Total maximum pour défauts extérieurs Pourriture, gale, flétrissement et rhizoctone	0 %	6 %		6 %			<u>8 %</u>
Taux de viroses							
Taux viroses graves PLRV + PVY	0 %	0 %	0.5 %	0.5 %	1.1 %	2 %	10 %
Taux de viroses PVY	0 %	0 %	0.5 %	0.5 %	1.1 %	1.1 %	10 %
Taux de viroses légères PVA, PVM, PVS, PVX	0 %	0 %	<u>0 %</u>	1.1 %	3 %	4 %	-

Formulaire pour la visite des cultures

Ces formulaires sont générés par les EM et mis à disposition des contrôleurs.



SWISSSEM

Formulaire de visite de culture

Sous le contrôle du service des semences et plants

2023

5820

ASS Soc. coop. des sélectionneurs

Nom
et coordonnées du producteur

Pomme de terre

Visiteur de culture: Marc-Henri Guex / N° 514 / PER

Variété:	Lot-père:	Test:	Cat./Cl.:	Cat./Cl. prod.:
Markies	IMP-NL-51379-ASS-548	0.0 / 0.0	PB / PB4	B / S
N° de parcelle	61553			
Nom de la parcelle	Sur Plan			
Altitude	485 m / Zone 1			
GPS x/y	566020 / 188705			
Surface (a)	140			
Date plantation	22.04.2023			
Précédent cultural	Blé			

1. Visite

État général	1-9			
Distance d'isolement	1/9			
Variétés étrangères	Pl./a			
Épuration éliminée	Pl./a			
Virus enrroulement PLRV	Pl./a			
Virus mosaïque PVY	Pl./a			
Mildiou	Pl./a			
Flétrissement	Pl./a			
Cat. / Cl.. admis				
Surface admis	a			
Surface retirée	a			
Surface refusée	a			

Date Visite: _____ Signature: _____

2. Visite

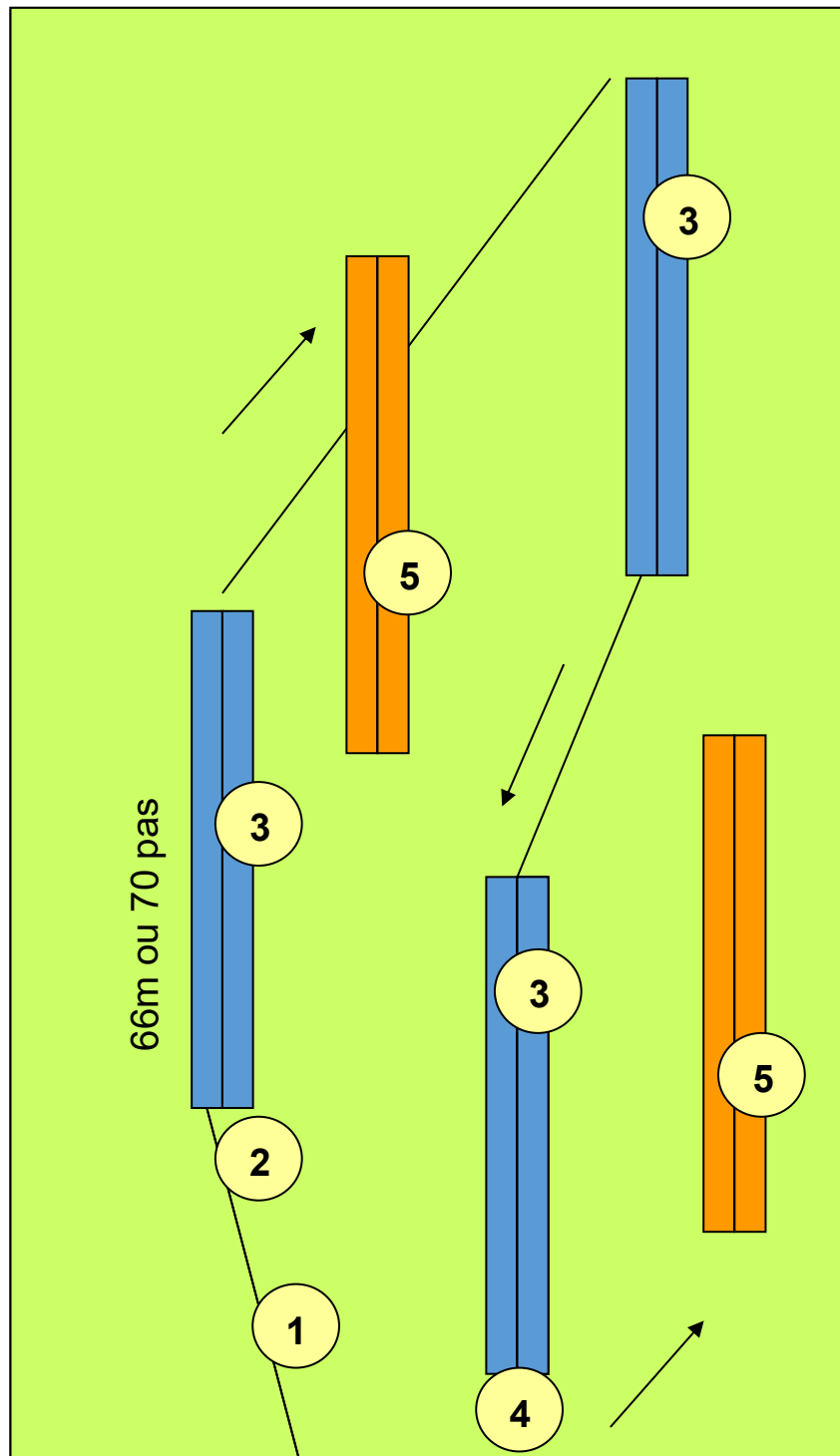
Virus enrroulement PLRV	Pl./a			
Virus mosaïque PVY	Pl./a			
Mildiou	Pl./a			
Flétrissement	Pl./a			
Orga. quarantaine OQ	1/9			
Org. regl.non-OQ ORNQ	1/9			
Date de défanage				
Cat. / Cl.. admis				
Surface admis	a			
Surface retirée	a			
Surface refusée	a			

Date Visite: _____ Signature: _____

Remarque: _____

Visite de culture Dénombrement des plantes

1. Faire une observation générale sur le tiers de la parcelle
2. Définir les problèmes à observer
3. Faire **3 comptages** sur 3 x 1 ares (2 lignes sur 66 m ou 70 pas)
4. Faire la moyenne des comptages à l'are et noter le résultat sur la feuille de visite
5. Lorsque le résultat se situe à la limite du refus, faire **2 comptages supplémentaires** si nécessaire





Demande de diagnostic pour les maladies de qualité des cultures de plants de pommes de terre (Formulaire obligatoire)

Adresse pour l'expédition des échantillons :

Agroscope

Laboratoire Bactériologie, Mycologie ou Virologie (*à préciser selon les symptômes*)

Personne de contact (*à préciser, les contacts sont indiqués au verso*)

Rte de Duillier 60

1260 Nyon

Date de l'envoi :

N° de téléphone :

Nom de l'expéditeur :

E-mail :

EM :

Variété et classe :

.....

N° du producteur :

N° de la parcelle :

Commune :

Type de symptômes : Jambe noire Mildiou Virose Divers

Description des symptômes :

Ampleur du dégât : plantes/are

Répartition : Régulière, agrégée, diffuse ¹

Informations complémentaires :

Date de plantation :

Culture précédente :

Commentaires :

<p>Ne pas remplir ! (pour le laboratoire)</p> <p><i>Date de réception :</i></p> <p><i>Echantillon transmis à :</i></p> <p><i>Résultat du diagnostic :</i></p> <p><i>Résultat transmis à :</i></p> <p><i>Date :</i></p>	<p>N° d'analyse :</p> <p>Réceptionné par :</p>
---	--



Prescriptions pour l'envoi d'échantillons (maladies de qualité)

Annonce

- Informer le laboratoire de recherche compétent **avant** l'envoi des échantillons. Cela permettra d'assurer une prise en charge optimale des échantillons.

Dans la mesure du possible, faites-nous parvenir une photo de la plante (dans la parcelle et/ou fraîchement arrachée) par voie électronique aux adresses suivantes, selon les symptômes observés :

- o **Bactériologie** : Isabelle Kellenberger, isabelle.kellenberger@agroscope.admin.ch, 0 58 46 043 51
- o **Mycologie** : Nicole Lecoultré, nicole.lecoultré@agroscope.admin.ch, 0 58 46 043 79
- o **Virologie** : Nathalie Dubuis, nathalie.dubuis@agroscope.admin.ch, 0 58 46 043 64
- o Merci d'informer également l'équipe de la certification du plant de pommes de terre par mail pour chaque annonce : pflanzkartoffelzertifizierung@agroscope.admin.ch

Echantillonnage

- Prendre plusieurs échantillons présentant des symptômes typiques, si possible à différents endroits, et les emballer individuellement en respectant les mesures d'hygiène.
- En cas de suspicion de **jambe noire** : Prendre 1 à 3 tiges atteintes par plante, soyez attentif qu'il y ait encore une partie verte.
- En cas de suspicion de **maladie fongique** : prélever des plantes ou parties de plante à un stade précoce de la maladie.
- En cas de suspicion de **viroses** : prendre des échantillons équivalents, mais d'apparence saine, et les emballer séparément.

Emballage

- Emballer les échantillons dans du papier journal ou du papier ménage puis dans un sachet plastique/kraft.
- Emballer solidement l'envoi entier dans un colis (boîte en carton, enveloppe alvéolée...).
- Le formulaire d'accompagnement doit être **entièrement rempli** et envoyé avec l'échantillon à tester. Ce formulaire ne doit pas entrer en contact avec l'échantillon. L'insérer dans un sachet plastique et le joindre à l'extérieur des sacs contenant les échantillons.

Envoi

- Le matériel frais doit être envoyé immédiatement par la poste aux laboratoires de recherche selon indications ci-dessous: **Envoi du lundi au jeudi** afin qu'il arrive le vendredi au plus tard (afin d'éviter la macération du week-end). Veuillez tenir compte des horaires d'ouverture de la poste :
 - o **Lettres** - courrier A
 - o **Colis** - Swiss-Express «Lunes»
(Les colis envoyés par courrier A ne parviennent pas au laboratoire le lendemain)
- Les échantillons qui ne sont pas emballés correctement ou qui ne sont pas accompagnés par ce formulaire d'accompagnement correctement rempli, ne peuvent pas être traités par les laboratoires de recherche.